



Refus de donner des objectifs réalisés

Par **margot410**, le **06/09/2010 à 12:01**

Bonjour,
Je suis en période de préavis jusqu'à fin novembre. En tant que commerciale, une action commerciale avec voyage avait été mise en place, j'ai gagné ce voyage ayant réalisé les objectifs. Celui-ci m'a été refusé verbalement car je quitte mon entreprise dans deux mois. Est ce légal de refuser des objectifs quels qu'ils soient (voyages, bons cadeaux, etc...) durant un préavis de démission ?
Merci pour votre réponse.

Par **laureline691**, le **06/09/2010 à 22:23**

A mon sens non sauf dispositions contractuelles ou d'attribution contraires .
Vous pouvez le demander par écrit pour voir la réponse de votre employeur !!!
Cordialement,
Pour d'autres questions : <http://forum.tedforum.com>